



BULLETIN D'ADHÉSION À L'AMAP de THOUARÉ-SUR-LOIRE Année 2022-2023

Nouvel adhérent ☐

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone fixe : _____ Portable : _____

E-mail : _____

- Adhère à l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne de Thouaré-sur-Loire (AMAP de Thouaré-sur-Loire) pour l'année **2022-2023**. Le montant de l'adhésion est de **7 €** (règlement par chèque avec l'adhésion, à régulariser pour l'AG annuelle).
- Accepte de **s'inscrire sur le site « Cagette.net »** pour la souscription et gestion des contrats.

Par cette adhésion, vis à vis de l'association et des autres amapiens :

- je m'engage à participer activement à la vie de l'association et notamment à participer régulièrement aux permanences des distributions, 3 ou 4 fois par an au minimum.
- j'ai pris connaissance de la charte des AMAP et du règlement intérieur de l'association, disponibles sur le site de l'association, et m'engage à les respecter.

En signant leur contrat, le producteur et l'amapien s'engagent à respecter les principes fondateurs définis par la charte des AMAP et de l'agriculture paysanne :

Le producteur s'engage à assurer :

- une production de dimension humaine, adaptée aux types de culture et d'élevage
- une production respectueuse de la nature, de l'environnement et de l'animal
- une bonne qualité des produits, gustative, sanitaire et environnementale
- le respect des normes sociales par rapport aux employés de l'exploitation, y compris le personnel temporaire
- une information fréquente des amapiens sur les produits et sur les particularités de l'agriculture paysanne
- une présence régulière au moment des distributions.

Le producteur fournit ses propres produits aux amapiens et recherche la transparence dans ses actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles, et définit à chaque saison (pour chaque contrat) un prix équitable pour ses produits.

L'amapien s'engage, en choisissant librement de souscrire ou pas au contrat, à :

- régler par avance la totalité de chaque contrat par chèque(s) encaissé(s) selon indications du contrat, et, à régler le solde de régularisation (si le contrat le prévoit) dans les meilleurs délais,
- récupérer ou faire récupérer les produits à chaque distribution. Il accepte de ne pas être dédommagé, au cas où il ne puisse pas récupérer les produits, quelle qu'en soit la raison,
- être solidaire avec le producteur dans les aléas de production (saison, météo, maladies...), et accepter par exemple : décalages de productions selon la météo, produits, calibres ou formes différents,
- soutenir le producteur en l'aidant à conserver son autonomie, c'est-à-dire la capacité à être maître de ses choix,
- participer selon ses disponibilités à une aide au producteur pour des chantiers ponctuels sur l'exploitation.

Protection des données personnelles

Nous vous garantissons la confidentialité des informations que vous nous communiquez. Les informations recueillies sur ce bulletin d'adhésion sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'association AMAP de Thouaré-sur-Loire, uniquement afin de communiquer sur la vie de l'association et d'organiser la distribution des paniers. Elles sont conservées pendant une durée de 2 ans à compter de la présente collecte, et sont accessibles par les membres du bureau. Conformément aux lois et règlements en vigueur sur la protection des données personnelles, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant en adressant un email de demande, à l'adresse : amap.thouare@gmail.com ou en adressant un courrier postal signé à : **AMAP de Thouaré, espace la Morvandièrre, 23 rue de Mauves, 44470 Thouaré-sur-Loire**, accompagné d'une copie de votre pièce d'identité.

☐ J'autorise l'AMAP à faire figurer anonymement la localisation de mon habitation sur la carte interactive.

☐ J'autorise expressément l'AMAP de Thouaré à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation aux distributions ou manifestations sur tous supports y compris les documents de présentation des activités de l'association.

Fait à Thouaré-sur-Loire, le _____
Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :